



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POUR AFFICHAGE

ÉCHANGE PARIS- WASEDA

Année universitaire 2012-2013

Division de l'administration de la Chancellerie

Affaire suivie par :
Bruno BERTRY
DAC

Prix.Chancellerie@ac-paris.fr
Tél : 01 40 46 21 19
Fax : 01 40 26 34 91

Dans le cadre d'une convention d'échange passée en 1960 entre l'Université de Paris et l'Université Waseda au Japon, celle-ci accueille soit un étudiant, soit un enseignant, soit un chercheur français :

- Le montant mensuel de la bourse est d'environ 2 100 euros,
- Cette bourse est amputée d'une imposition de 457 euros par mois environ,
- La durée du séjour peut varier de 6 à 12 mois à compter du mois de septembre 2012.

L'Université Waseda peut éventuellement se charger de trouver un logement dans une résidence universitaire.

CONDITIONS A REMPLIR

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

- Être titulaire d'un doctorat ou étudiant en 3^{ème} cycle (une dérogation peut être accordée si elle est justifiée par des travaux de niveau équivalent),
- Être un spécialiste du monde japonais (indépendamment éventuellement de sa discipline),
- Posséder une pratique courante et opérationnelle de la langue japonaise (niveau licence),
- Être engagé dans un projet de recherche.

Un rapport qui portera sur le déroulement du séjour sera rédigé par le boursier dans un délai de six mois après son retour. Il sera adressé à Monsieur le Recteur de l'Académie, Chancelier des universités de Paris.

PIECES A FOURNIR

- Curriculum-vitae détaillé, en français, en anglais et en japonais avec une photocopie du ou des diplômes,
- Projet de recherche en français, en anglais et en japonais.

Les dossiers complets doivent être adressés à la Chancellerie des universités de Paris – Division de l'administration de la Chancellerie - 47, rue des Ecoles 75230 Paris Cedex 05 - **sous couvert de l'établissement de rattachement, au plus tard le mardi 31 janvier 2012.**

Le choix du lauréat relève d'une commission de sélection présidée par Monsieur le Recteur de l'Académie, Chancelier des universités de Paris, qui statuera au mois de juin 2012.